Le Bellovissien

N° 30
Décembre 2022

Bulletin municipal de Bellou-le-Trichard

Le mot du Maire

Bonjour à toutes et tous

L'année 2022 se termine dans un contexte que l'on ne pensait plus possible en Europe. Cette guerre qui a bouleversé la vie des Ukrainiens et fait tant de victimes à l'aube de l'hiver, a suscité un élan de solidarité de la part des élus de notre communauté de communes qui n'ont pas hésité à mettre leurs structures d'accueil à disposition des familles Ukrainiennes, et ouvert les portes des écoles de notre territoire, à leurs enfants. Bravo pour ce soutien solidaire !

La solidarité doit aussi s'exprimer envers les plus fragiles de notre commune. Face aux difficultés d'ordre social ou financier que peuvent rencontrer les familles, la Mairie est toujours là pour accompagner les personnes et autant que possible, ne pas laisser ces difficultés envahir leur quotidien.

Dans le cadre des investissements réalisés en 2022, les travaux de la réhabilitation de la maison Pillet ont permis d'accueillir une nouvelle famille, et cette fin d'année a vu la réalisation du goudronnage du chemin de la Renardière. Acquise l'année dernière, la maison Huon en cours de réhabilitation, devrait accueillir ses locataires en tout début d'année 2023.
Pour que tout le monde puisse avoir accès au très haut débit, la fibre optique devrait être disponible en 2023. Pour permettre son déploiement et raccorder toutes les habitations, la commune a procédé à sa charge, à l'élagage obligatoire de la végétation auprès de poteaux et lignes téléphoniques implantés sur les voies communales et départementales.

Le 9 décembre nous avons inauguré la salle des fêtes au nom de notre ancien maire et maire honoraire monsieur Chobert. Un évènement qui laisse le souvenir d'un joyeux moment partagé avec de nombreux participants.

Je finirai en remerciant les personnes qui travaillent au bien-être et au bien-vivre des habitants de la commune. Merci à Sophie notre secrétaire de mairie, à Claude employé aux espaces verts et à qui nous souhaitons une bonne retraite, et à Gérard qui a œuvré bénévolement à ses côtés pour embellir la commune.

Au nom de l'équipe Municipale, je vous adresse tous mes vœux de bonheur et de santé, que 2023 apporte à toutes et à tous, joie et bonheur !

Jean Pierre DESHAYES

Mairie de Bellou-le-Trichard
02 33 83 22 34
Permanences :
Le mardi de 17h à 19h
Le jeudi de 14h à 16h

Pour être informé
www.bellouletrichard.com
bellouletrichard@wanadoo.fr

Les RDV des associations

Comité des Fêtes :

- Assemblée générale **dimanche 22 janvier** à 14h ouverte à toutes et à tous pour échanger sur les festivités à prévoir et à organiser. Toutes les idées sont les bienvenues !
- Galette des rois **dimanche 22 janvie**r à 15h30.

Amicale des Aînés ruraux :

- Assemblée générale **jeudi 2 février** à partir de 14h.
  Toutes les générations sont invitées à participer, à proposer des idées d'animations pouvant être réalisées, telles que l'informatique, tricot, couture, photo, composition florale, etc.
  Assemblée suivie de la galette des rois et du verre de l'amitié

- Repas dansant / choucroute **mardi 28 février** à partir de 11h30
  .

Hortus Pertica :

- Fête des Plantes les **25 et 26 mars** 2023
  Entrée gratuite pour les habitants de Bellou.

Utile

Démarchage téléphonique

La loi du 24 juillet 2020 visant à encadrer le démarchage téléphonique et à lutter contre les appels frauduleux a posé le principe d'une **interdiction de tout démarchage téléphonique dans le secteur de la rénovation énergétique**.
Les administrations ne démarchent pas pour les travaux. En aucun cas une entreprise ne peut se revendiquer de l'Anah ou d'un organisme public pour vous démarcher.

À partir du **1er janvier 2023,** le **timbre rouge va disparaître** de l'offre de la Poste. Pour envoyer un courrier prioritaire, il faudra désormais passer par Internet.
Il sera toujours possible d'utiliser ses anciens timbres, mais les lettres seront acheminées en trois jours, sans limite de durée.

Les usagers qui voudront envoyer une lettre rapidement devront suivre une nouvelle procédure, baptisée "e-lettre rouge". Il faudra d'abord envoyer son courrier sur le site Internet laposte.fr. La lettre sera ensuite imprimée dans un bureau de poste proche de l'adresse du destinataire, et envoyée sous forme de courrier papier de trois feuilles maximum, tout en conservant le délais d'un jour ouvré.

La **lettre verte** sera distribuée en trois jours au lieu de deux actuellement , et son coût reste inchangé : 1,16€.

Calendrier des vacances scolaires

	Dernier jour de cours	Reprise des cours
Vacances d'Hiver	samedi 11 février 2023	lundi 27 février 2023
Vacances de Printemps	samedi 15 avril 2023	mardi 2 mai 2023
Pont de l'Ascension	mercredi 17 mai 2023	lundi 22 mai 2023
Vacances d'Été	samedi 8 juillet 2023	lundi 4 septembre 2023
Vacances de la Toussaint	samedi 21 octobre 2023	lundi 6 novembre 2023
Vacances de Noël	samedi 23 décembre 2023	lundi 8 janvier 2024

Formation : Les gestes qui sauvent

La Mairie étant titulaire de contrats signés avec GROUPAMA, il s'avère que cette société propose des formations aux premiers secours avec la collaboration du centre des secours des sapeurs-pompiers de la Ferté Bernard.

Cette **formation gratuite et ouverte à tous** dès 10 ans est d'une durée de 2h et financée par Groupama.
Chaque formation s'articule autour d'un programme élaboré par les Sapeurs-pompiers.

À travers les notions de protection, d'alerte, de massage cardiaque, de Position Latérale de Sécurité (PLS), vous serez en capacité d'apporter les premiers secours dans une situation d'urgence.
En l'absence de créneau disponible, vous avez la possibilité de vous préinscrire en laissant vos coordonnées. Vous serez recontacté quand une formation sera disponible.

Les inscriptions sont à faire sur :
https://www.groupama.fr/regions/centre-manche/les-gestes-qui-sauvent/

Installation d'un défibrillateur

La Mairie a fait l'achat d'un défibrillateur (1 628 € TTC) dont la pose à côté de la porte principale de la salle Michel Chobert, va être assurée par un électricien

Un Défibrillateur Automatisé Externe (DAE) est un dispositif médical qui aide à la réanimation de victimes d'arrêt cardiaque.

Grâce à une assistance vocale, l'utilisateur du DAE est guidé pas à pas, du massage cardiaque au placement des électrodes. C'est le DAE qui fait le diagnostic et décide de la nécessité de choquer ou pas.

Accompagné d'un massage cardiaque, le DAE contribue à augmenter significativement les chances de survie.

DAE

Logement : aides à la rénovation

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement de l'Orne propose des informations juridiques, financières et fiscales sur toutes les questions relatives à l'habitat.
Le conseil est **gratuit**, neutre et personnalisé.

ADIL de l'Orne
88 rue Saint-Blaise
61000 Alençon

Tél : 02 33 32 94 76
Email : adil61@wanadoo.fr

Le Pays du Perche ornais propose des aides techniques et financières pour
- La rénovation énergétique
- La lutte contre l'habitat indigne
- Le maintien à domicile

Son guichet unique pour les propriétaires occupants ou bailleurs, l'Espace Frane Rénov' informe, conseille et accompagne le public de manière neutre, objective et **gratuite** sur la maîtrise de l'énergie des logements :
- travaux : isolation, chauffage, menuiseries, énergies renouvelables...
- aides financières

Pour connaître les aides mobilisables, veuillez vous munir de votre dernier avis d'imposition avant de nous contacter.

renovation@payspercheornais.fr
02 33 85 80 86
Maison des Territoires - Zone de la Grippe
61400 Mortagne-au-Perche

TAD – Nouveaux tarifs

Transport **A** la **D**emande : Déplacements proposés et nouveaux tarifs :

Pour les déplacements vers les services de la Communauté de Communes aux heures et jours d'ouverture (Accueil Collectif de Mineurs, Ateliers numériques ELABO, Ateliers Relais Petite Enfance, Lieu d'Accueil Enfant Parent, France Services, Médiathèque, Piscine)
Tarifs : Trajet / Personne
- Personne de moins de 25 ans : **1€**
- Personne de plus de 25 ans : **2,5€**

Intercommunalité - Tous les après-midi du lundi au vendredi de 14h à 18h sur les déplacement privés sur la CdC
Tarifs : Trajet / Personne
- Tranche 0 à 15 km : **3€**
- Tranche 15 à 30 km : **5€**
- Tranche 30 à 45 km : **10€**

Marchés - Dans la limite de 45 km
Tarifs : Trajet / Personne
- Tranche 0 à 15 km : **3€**
- Tranche 15 à 30 km : **5€**
- Tranche 30 à 45 km : **10€**

Navette marché dans la limite de 45 km (collective à partir de 2 pers.)
Tarifs Trajet / Personne
- Navette marché : **3€**

Gares - Du lundi au vendredi de 6 h à 21 h autour de 65km de la commune de résidence
Tarifs : Trajet / Personne
- Tranche 0 à 10 km : **5€**
- Tranche 11 à 20 km : **10€**
- Tranche 21 à 50 km : **15€**
- Tranche plus de 51 km : **25€**

Réservation obligatoire : 02 37 49 63 51 au moins la veille de votre déplacement AVANT 12h en semaine. Le vendredi AVANT 12H pour le samedi et le lundi

Rendez-vous médicaux - Du lundi au vendredi de 9 h à 18 h autour de 65 km de la commune de résidence
Tarifs : Trajet / Foyer
- Tranche 0 à 10 km : **5€**
- Tranche 11 à 20 km : **10€**
- Tranche 21 à 50 km : **15€**
- Tranche + de 51 km : **25€**

Loisirs / Week-end - Samedi et dimanche selon calendrier et horaires des manifestations
Tarifs : Trajet / Personne
- Samedi : **5€**
- Dimanche : **6€**

Correspondance Bus - Tous les jours selon les horaires de bus
Trajet / Personne
2,5 €

Stage / Formation - Sur inscription de l'organisme, selon les périodes et horaires.
Tarif appliqué selon destination - Avis préalable sur dossier

Gratuité pour les moins de 5 ans

Hommage à Michel Fradin

Décédé dimanche 14 août 2022, toutes celles et ceux qui ont eu l'occasion de partager des moments avec Michel Fradin gardent le souvenir d'un grand gaillard discret et respectueux de chacun, d'un regard volontaire et d'une voix apaisante.

Michel a partagé les moments festifs du village comme les évènements chagrins ou heureux que rythme le son du clocher. Impliqué dans la vie associative, Michel qui a intégré le Club des Aînés Ruraux, était toujours prêt à donner un coup de main et savait apprécier les compétences et valeurs des uns et des autres, notamment celle du président René Pivard.

Des insectes jusqu'aux étoiles en passant par la cime des arbres, Michel aimait la nature et la diversité de ces espaces. Il connaissait le nom des constellations, celui de la multitude d'oiseaux et autres petits animaux qui peuplent son jardin, autant que les variétés de légumes qui poussaient dans son potager. D'ailleurs, quand il y avait volontairement un trop plein de carottes, poireaux ou tomates, bien des Bellovissiens ont eu l'occasion de profiter de ses cultures.

Doté d'un tempérament bien trempé et d'une personnalité sobre et discrète qui allie perfectionnisme et sérieux, Michel s'est enraciné dans la vie locale en tant qu'adjoint du maire Jean-Pierre Deshayes en exprimant son désir de ne faire qu'un mandat.
On lui doit la réalisation du Plan de Sauvegarde Communal, l'évolution du cimetière, des participations actives au Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères, et au Pays du Perche ornais en plus des délégations à Communauté de Communes, notamment pour ce qui se rapporte au tourisme, piscines et autres structures de loisirs ou sportives du territoire.

Très affecté par la disparition de son fils en 2014, Michel a été confronté à la plus lourde épreuve que peut subir un père.

Une adresse pour les lieux-dits

Selon la Loi dite 3DS, les communes ont l'obligation de réaliser un plan d'adressage. Les hameaux et lieux-dits n'échappent pas à cette règle, et à ce titre, les conseillers municipaux étudient en conformité avec cette Loi, les règles d'usage qui devront être mises en place au cours de l'année 2023.

L'objectif étant d'améliorer le service public local, il convient notamment de simplifier les normes et de faciliter le recours aux outils techniques les plus modernes. Les communes alimentent une base nationale des adresses qui permettra de géolocaliser chaque habitation, afin de faciliter des services publics et privés tels que le raccordement à la fibre optique, des services de secours, des livraisons, etc...

ATTENTION - Comme pour les habitants du Bourg, il faudra transmettre votre adresse correctement rédigée à tous vos correspondants : administrations, EDF, France Télécom, CPAM, ASSEDIC, établissements scolaires, sociétés de VPC, votre employeur, les journaux auxquels vous êtes abonnés mais aussi vos proches !

ATTENTION – Courriers et colis devront comporter **l'adresse complète du destinataire** sous peine d'être retournés à l'expéditeur !

Ordures ménagères : du changement

Dans un souci de maintien du coût de collecte et de traitement des déchets dans des montants acceptables tout en étant conforme aux différentes réglementations et directives, **les modalités de collecte de nos déchets vont évoluer.**

Afin de diminuer le volume et le poids de nos déchets qui ont vocation à être incinérés voire enfouis, il est important de faciliter le tri.

Outre l'évolution des consignes de tri mises en places cette année, la collecte va évoluer. entre la fin 2023 et le début 2024.

Les foyers qui sont équipés de bac noirs « ordures ménagères » seront équipés d'un second bac « jaune » destiné à la collecte des emballages, cartons, papiers... Pour les foyers qui ne peuvent en être équipés, les points de regroupement de bacs seront dotés de bacs noirs « ordures ménagères » et jaunes « emballages ».

Pour les colonnes en place à côté du cimetière, seule la collecte du verre se fera toujours avec ce point de regroupement. Les colonnes emballages seront retirées.

Afin de réduire les coûts, les collectes se feront en alternance, une semaine le bac noir, la suivante le bac jaune. Une réflexion est en cours sur la faisabilité d'un second point de collecte du verre pour les secteurs les plus éloignés du bourg.

Pour les déchets compostables, il est rappelé qu'il vous est possible d'obtenir un composteur auprès du SICTOM de Nogent-le-Rotrou pour un coût modique.
Deux tailles sont disponibles : 345 L avec une participation demandée de 10€ et 620 L avec une participation demandée de 15€.
Ces composteurs sont fournis avec un seau à compost et un guide explicatif sur le compostage.

Toute information : https://www.sictom-nogentlerotrou.fr/
ou **02 37 29 68 56**

Serres de jardin - Voirie

Vu que la loi de finances du 30 décembre 2021 pour 2022, **étend l'exonération facultative** de la taxe d'aménagement prévue pour les abris de jardin, les pigeonniers et les colombiers, soumis à déclaration préalable, aux serres de jardin d'une surface inférieure ou égale à 20m2, destinées à un usage non professionnel et soumises à déclaration préalable, le Conseil Municipal s'est prononcé **en faveur d'une exonération.**

Un revêtement bicouche a été posé sur le chemin de la Renardière par la société COLAS pour un montant de 19 811 € TTC.

La commune nouvelle c'est pas nouveau !

Selon cet extrait de compte rendu du conseil municipal daté du 3 janvier 1943, il avait donc été question du rattachement de la commune de Bellou à celle de Pouvrai.

Coordination des services départementaux et communaux
Rattachement de la Commune de Pouvrai à celle de Bellou.

Session extraordinaire du 3 janvier 1943

L'an mil neuf cent quarante trois, le trois janvier dix heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François Deshayes Maire.

Etaient présents : MM : Blin adjoint, Couronne, Pijon, Lallier

Monsieur Blin a été élu secrétaire

Monsieur le Maire expose que la loi du 28 février 1942 a créé un Comité de coordination des services départementaux et communaux, chargé de préparer la Constitution d'association de communes. Il rappelle que Monsieur le Sous-Préfet de Mortagne dans une réunion tenue à la Mairie du Theil le dix décembre en présence des Maires intéressés, a exposé les raisons sérieuses qui ont motivé l'adoption de la réforme envisagée. C'est ainsi en ce qui concerne Bellou notamment que le Comité envisageait le rattachement de la totalité de la Commune de Pouvrai (canton de Belleême).

C'est une loi de Vichy en date du 28 février 1942, qui instituait des comités départementaux de coordination des services municipaux et départementaux chargés de recenser les communes dont la faiblesse de la population et des ressources justifiait la suppression et prévoyait la constitution d'associations de communes facultatives ou, le cas échéant, obligatoires.

A cette époque,et après examen de la question, le conseil municipal alors appelé assemblée, « *déclare qu'elle ne voit aucune raison sérieuse susceptible d'empêcher la réunion de la commune de Bellou à celle de Pouvrai* ».

Mais en bonne réponse de normand, les conseillers municipaux loin d'être des perdreaux de l'année, ont émis « *la crainte que dans l'avenir des difficultés puissent se produire après la réalisation du projet, difficultés qui pourraient démontrer la nécessité d'en revenir à l'organisation autonome actuelle, tel qu'il en a été pour la sous préfecture de Mortagne qui après avoir été supprimée a dû être réinstaurée. Une sérieuse mise au point sera donc de rigueur avant la mise à exécution* »…

Salle Michel Chobert – 140 ans d'histoire

A l'aide des registres de délibérations conservés en mairie depuis 1880, Michel Chobert maire honoraire de Bellou le Trichard, a reconstitué et retracé l'histoire de la salle des fêtes, dont la construction s'est achevée en 1879.

1904 – Vote pour la construction du préau et d'urinoirs
1912 – L'adjoint au maire rappelle que **depuis la construction il y a 33 ans**, le sol de la classe n'a jamais été terminé et que les joints des briques qui forment le plafond de la cave se délitent. Il propose donc de poser un parquet comme sol de la classe, ce qui fait dire que cette délibération permet de **dater la construction à 1879**.

1915 – De 1914 à 1917, tous les élèves dont regroupés à l'école des filles en raison de la mobilisation de l'instituteur.
1922 – Une baisse des effectifs justifie la fermeture de l'école des garçons et la création d'une seule classe mixte à l'école des filles. Réparation de la toiture.
1923 – Classe transformée en mairie et logement de l'instituteur loué à M et Mme Deshayes pour 200 francs par an, et l'ex mairie louée à M Courone pour 100 francs par an.
1927 – La rentrée scolaire 1927 entraîne le rétablissement de la classe des garçons.
1937 – Transformation des deux écoles en classes mixtes, d'où l'appellation « petite école » pour l'école des filles, et « grande école » pour l'école des garçons à partir du 1er janvier.
1938 – Don d'une parcelle par M de Romanet pour la construction d'un préau de 3m x 24 m.
1954 – 375 000 Francs pour la réalisation du préau.
1955 – 125 000 Francs pour l'arrachage des haies remplacées par une clôture.
1959 – Goudronnage de la cour.
1961 – Réfection toiture de l'école des garçons.
1962 – Vente de 1 280 tuiles anciennes à 0,25 nouveaux francs pièce à M Grégoire.
1963 – Terrain scolaire de 1 200 m² vendu par M Pontevel au prix de 2 Francs le m².
1964 – Déclassement de l'école et du logement de l'instituteur devenus vacants, pour transformation en salle des fêtes.

« *Après la construction de bâtiments en préfabriqués, tous les élèves sont regroupés sur le site de la petite école. Le maire M Rottier et son conseil décident alors de transformer tout le rez-de-chaussée en une seule salle. L'étage accessible par une trappe est condamné et les fenêtres seront murées. Le préau est fermé pour y établir la cuisine et les sanitaires resteront ceux de l'école* ».

A l'époque : fenêtres murées, et préau attenant fermé

1989 – Dès son arrivée à la mairie, Michel Chobert « *souhaitait rénover la salle des fêtes car les normes d'hygiène et de sécurité avaient bien changées depuis sa création. Mais le coût à prévoir retardait toute décision* ».
1990 – « *La tempête du printemps qui enleva la toiture de la cuisine nous imposa de prévoir rapidement un nouvel agencement, la dépense ne devant en aucun cas, entraîner une augmentation de la fiscalité locale* ».

Face à une restauration estimée à près d'un million de Francs, et le conseil municipal ayant décidé de ne pas dépasser une enveloppe de 640 000 Francs HT, le Comité des fêtes, le Club des Anciens et les Conseillers Municipaux se sont réunis pour trouver une solution. « *Soit les finitions étaient reportées à une date ultérieure quand les finances locales le permettraient, soit réaliser les travaux bénévolement pour limiter le coût* ».
La 2ieme solution ayant été adoptée, « *sous la conduite de Daniel Lechêne les habitants ont réalisé tout ce qui pouvait l'être par des non professionnels, y compris la réouverture des fenêtres à l'étage, la démolition de l'ancienne cuisine et des sanitaires dont il ne subsiste que le mur d'enceinte*».
Lors de l'inauguration le 20 juillet 1991, Michel Chobert avait adressé ses plus vifs remerciements à tous les bénévoles, qu'il a renouvelé ce 9 décembre « *avec la nostalgie de ces **travaux en commun, qui soudent encore davantage une communauté villageoise*** ».

Après la disparition des écoles et des commerces, « *il nous reste 3 pôles d'ancrage. La marie, l'église et la salle des fêtes. **Ils méritent bien tous nos efforts*** » annonce Michel Chobert qui n'imaginait pas que son nom s'ancrerait sur la salle 48 ans après la début de son premier mandat de Maire !

Inauguration « Salle Michel Chobert »

Les remerciements de Michel Chobert se sont aussi adressés aux conseillers municipaux qui l'ont accompagné de 1989 à 2008, notamment à Karine Maubert la plus jeune d'entre eux qui a juste 20 ans, a rejoint l'équipe municipale en 1995.

Le Maire Jean-Pierre Deshayes a félicité Michel Chobert pour ses actions menées et remercié le forgeron local David Houvet pour la réalisation du lettrage désormais ancré sur la façade de la salle Michel Chobert

Les photos

Michel Chobert, son fils Jean-Michel et son petit fils Bryan

Inauguration, suite des photos

Comité des fêtes

Rendez-vous **dimanche 22 janvier à 14h** pour l'assemblée générale pour échanger sur les festivités à prévoir et à organiser. Toutes les idées sont les bienvenues !
Et pour la **galette des rois à 15h30**.

L’Amicale, un espace de convivialité

René Sallé né le 16 octobre 1930 à Douai d’un père normand et d’une mère ardennaise, est aujourd’hui à 92 ans, le doyen du village !

Parmi les objectifs statutaires de l'Amicale figure l'organisation d'activités pour contribuer à la bonne santé physique, intellectuelle et morale des adhérents. Dans ce cadre, l'association présidée par Jean-Louis Pigeon souhaite lors de son assemblée générale du 2 février, proposer de nouvelles activités telles que de l'initiation à l'informatique, de la composition florale, du tricot,... et se tiendra à l'écoute de toute nouvelle suggestion de la part du public participant à cette réunion ouverte à toutes et à tous.

Arbre de Noël de la commune

Avec le soutien financier du Comité des Fêtes qui a participé pour moitié au spectacle proposé aux familles de Bellou, la municipalité a offert un cadeau aux 30 enfants de moins de 13 ans qui habitent la commune.

L’arbre de noel

Le bien vivre ensemble

Pour bien vivre ensemble, la première règle consiste à ne pas empiéter sur le bien être d'autrui dans des circonstances que l'on n'accepterait pas à son propre égard.

Ce bien vivre ensemble implique le respect de quelques règles de vie en collectivité.

Nuisances sonores

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, telles que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques,... ne peuvent être effectués que :
- les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h 30,
- les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h,
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

Les travaux bruyants liés aux chantiers de travaux publics ou privés sont interdits les dimanches et jours fériés et de 20 h à 7 h les jours ouvrables.

Brûlage des végétaux

Selon l'arrêté préfectoral du 28 septembre 2022, il est interdit de brûler des déchets verts (végétaux secs ou humides) chez soi, que ce soit avec un incinérateur de jardin ou à l'air libre.

Désormais il n'est plus autorisé de brûler des végétaux, des feuilles mortes, des résidus de taille de haies et arbustes, ou des résidus de débroussaillage quelque soit la surface du terrain.

Enflammer des végétaux, surtout s'ils sont humides, dégage des substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement, telles que des particules (PM), des oxydes d'azote (NOx) des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), du monoxyde de carbone (CO), des composés organiques volatils (COV), ou encore des dioxines.

Plantations

- Les arbres et les haies ne doivent pas gêner le passage des piétons ou constituer un danger pour la circulation routière.
- Les arbres et arbustes mesurant moins de 2 mètres de hauteur doivent être plantés au minimum à 50 cm de la limite de propriété. Sinon ils doivent être placés à au moins 2 mètres de la limite. La distance se mesure à partir du tronc et la hauteur à partir du sol.
- La coupe des branches des arbres, arbustes et arbrisseaux appartenant au voisin et qui avancent sur votre propriété relève de sa responsabilité.

A partir de la mi- mars, la saison de nidification va commencer. Pour ne pas déranger ou déloger les oiseaux pendant cette période cruciale pour leur cycle de vie, l'Office français de la biodiversité, recommande de ne pas tailler les haies ni d'élaguer les arbres du 15 mars au 31 juillet !

LES ACTEURS TOURISTIQUES

Perché dans le Perche
Claire Stickland & Ivan Payonne
La Renardière
Deux repaires insolites
et 10 hectares de nature préservée
02 33 25 57 96
06 24 84 98 25

Hameau de Lauseraie
Frédérique et Emmanuel Valentin
Chambres d'hôtes et gîte
02 33 73 53 34
06 83 38 09 85

Le Chalet de l'Étoile
Catherine et Eric proposent un Chalet de 2 à 4 personnes tout équipé, loué à la nuitée, à la semaine ou au mois.
eric90603@gmail.com
06 65 13 13 12
06 26 47 78 95

La Planque en Perche
Julie et Stéphane Lehembre
Restaurant et maison d'hôtes
06 52 57 56 13 par SMS ou Whatsapp
www.laplanqueenperche.com

COMMERCES AMBULANTS

Épicerie
Le mercredi au
6 rue de Gevraise à 9h30

Poissonnerie
Le mardi tous les 15 jours à 11h au
21 rue de la Saboterie

Boucherie Charcuterie
Le vendredi à 12h15 au
6 rue de Gevraise

LES ARTISANS

Daniel LECHENE
Plomberie, chauffage, couverture, zinguerie, travaux divers
Tél. 02 33 83 32 85
Tél. 06 43 04 49 79

SNC LECHENE GIRARD
Charpente, couverture, maçonnerie, plomberie, travaux divers
Tél. 02 33 83 67 87
Tél. 02 33 83 84 27

Laurent TAFFORY
Artisan Peintre
Tél. 02 33 83 86 53
Tél. 06 16 97 23 34

David HOUVET
Forgeron
Tél. 06 07 23 85 91

DÉCHETTERIE

Le Theil-sur-Huisne
La Porcherie - 61260 Val au Perche
02 37 49 67 81

LUNDI 13h30 – 17h30
MERCREDI 9h - 12h / 13h30 – 17h30
VENDREDI 9h - 12h / 13h30 – 17h30
SAMEDI 9h - 12h / 13h30 - 17h15

Entrée gratuite pour les habitant(e)s de Bellou-le-Trichard

LES ASSOCIATIONS

Comité des Fêtes
Présidente :
Karine MAUBERT
Contact 02 33 25 57 84

Amicale des Aînés Ruraux
Président :
Jean-Louis PIGEON
06 04 19 45 52

Contacts :
Nelly JOYOT
au 06 32 70 69 41
Thérèse ODILLARD
au 07 71 16 83 07

L'Amicale se réunit le premier Jeudi de chaque mois sauf en juillet et août

Hortus Pertica
Contact :
Dominique Weber
Au 06 23 23 38 31
hortuspertica@gmail.com

PERMANENCES POUR PRÉLÈVEMENTS MÉDICAUX ET SOINS

Cabinet infirmier du Theil : 02 37 49 61 63

Pôle de Santé – à côté du foyer logement
2 Impasse des 4 vents
61260 - Val-au-Perche - Le Theil

Tous les jours sur rendez-vous
02 37 49 61 63
Le mardi, mercredi et vendredi
de 11h à 11h30
sans rendez-vous

SALLE DES FÊTES

Réservation au 02 33 25 93 25

Capacité	100 personnes
Caution	500 €
Acompte à la réservation	70 €
Obligation	Présenter un certificat d'assurance
Frais électricité et chauffage	Sur relevé compteur EDF
Location 1 journée	170 €
Location + journée suivante	+ 80 €
Soit pour un WE complet	250 €
Réduction habitants de la Commune 1 fois par an et par foyer pour 1 WE	- 50€
Vin d'honneur	70 €
Location de la vaisselle	35 €
Location des couverts	15 €
Forfait ménage	50 €